

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris – 15 janvier 2016

L'association Prévention Routière favorable à l'expérimentation de la circulation inter-files pour les deux-roues motorisés

Le 26 décembre 2015, un décret autorisant, à titre expérimental et sous certaines conditions, la circulation des deux-roues motorisés entre deux files de voitures en Île-de-France, dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde et le Rhône, a été publié au Journal officiel. Cette expérimentation débutera le 1^{er} février prochain.

Pour l'association Prévention Routière, cette expérimentation n'est pas véritablement une mesure de sécurité routière mais un dispositif favorisant la mobilité et le confort des conducteurs de deux-roues motorisés. Si l'association Prévention Routière soutient cette expérimentation, c'est avant tout pour que cette pratique existante, et largement répandue dans les grandes métropoles françaises soumises à une forte congestion de la circulation, soit évaluée et encadrée. Ainsi, l'association sera vigilante dès 2017 aux résultats du bilan annuel des accidents liés à cette pratique et demande que ces données soient rendues publiques. Par ailleurs, il nous semble indispensable qu'une suspension de l'expérimentation soit envisagée en cas de mauvais résultats.

L'association Prévention Routière rappelle que plusieurs mesures de sécurité routière annoncées en 2015 concernant la protection des deux-roues motorisés (renforcement de l'accès progressif à la conduite d'une moto de forte puissance, instauration d'un contrôle technique à la revente d'un deux-roues motorisé, obligation du port de gants homologués) sont particulièrement attendues car elles permettraient de contribuer à la baisse de la mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés qui payent un lourd tribut à la route.

Contact presse :

Sophy Sainten-Bourguignon
Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25
E-mail : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr



AssoPreventionRoutiere



@Preventionrout



user/preventionroutiere75